

sud - Service public

Solidaires - *Unitaires – Démocratiques*

Tél. 021 / 351 22 50 – Fax 021 / 351 22 53 – Chauderon 5 – 1003 Lausanne – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

Par courrier électronique et
ordinaire

Mme la Conseillère d'Etat
Anne-Catherine Lyon
Département de la formation, de la
jeunesse et de la Culture
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 13 octobre 2014

Directive 5.4 de la Direction de l'UNIL : Affichage et activités promotionnelles sur le campus universitaire

Madame la Conseillère d'Etat,

Le DFJC a, à notre sens, de claires responsabilités et des pouvoirs déterminants sur les politiques universitaires et la qualité des libertés démocratiques et des droits fondamentaux garantis dans l'Alma Mater.

Nous vous adressons, donc, par la présente, copie du courrier envoyé à Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne, ce jour même. Nous joignons à cet envoi la copie de la directive de la Direction de l'UNIL qui provoque notre intervention.

Dans le même sens, que le présent courrier, nous nous sommes adressés à Monsieur le Président du Conseil d'Etat. Le collège gouvernemental procédera à la répartition des tâches pour le suivi du présent dossier et nous demeurons naturellement à disposition pour toute présentation de notre position.

Nous tenons à vous manifester que notre organisation syndicale considère cette affaire comme gravissime. En effet, le ton et le contenu des dispositions dénoncées et les pratiques qui dériveront de leur application suscitent un climat d'intimidation, de délation et de peur qui menace l'exercice des libertés syndicales et démocratiques dans l'espace universitaire.

Pour ce qui concerne les syndicats de la fonction publique, et par voie d'exemplarité du secteur subventionné, le Conseil d'Etat est garant de ces libertés syndicales et constitutionnelles. Naturellement, la responsabilité de votre Département est particulièrement engagée. Nous vous demandons donc d'user du pouvoir qui est le vôtre pour que la directive que nous dénonçons soit immédiatement abrogée.

Nous jugeons qu'une responsabilité solidaire lie l'autorité politique, gestionnaire et financière que vous représentez et l'institution universitaire. Cette dernière est en quelque sorte une entreprise sous-traitante de l'Etat cantonal.

Nous vous demandons de mettre sur pied, dans les meilleurs délais, avec l'ensemble du Conseil d'Etat si cela devait s'avérer nécessaire, une réunion entre la Direction de l'UNIL et les organisations concernées, y compris les groupements étudiants, pour rétablir une situation de normalité démocratique dans l'Université.

Nous ajoutons que nous ne saurions tolérer, sans agir, l'attaque contre les libertés démocratiques et constitutionnelles et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat fédéral de SUD

Aristides Pedraza

Arthur Auderset

Annexe : ment.